

RÈGLEMENT PARTICULIER

3^{ème} COURSE DE CÔTE DE RÉGULARITÉ HISTORIQUE SPORTIVE DE PROPIAC

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE MONTELMAR en qualité d'organisateur administratif organise le 31 Août et 1^{er} Septembre 2013 avec le concours de L'écurie VIRUS AUTO (Organisateur Technique), une épreuve automobile Course de Côte de Régularité Historique Sportive dénommée :

3^{ème} COURSE DE COTE DE REGULARITE HISTORIQUE SPORTIVE DE PROPRIAC

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional Rhône-Alpes sous le numéro **N 27** en date du 11/06/2013, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **157** en date du 13/06/2013

COMITE D'ORGANISATION

Président : Jacques GAUTHIER - Licence N° 35196 - 0731

1.1P. OFFICIELS

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC

1.3P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire, licence ou titre de participation Régularité.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :
Secrétariat : VIRUS AUTO - Route de Villedieu - 84110 ROAIX – Tél : 04 90 46 12 12 jusqu'au lundi 26 août 2013 à minuit.

Les frais de participation sont fixés à **260 €**, réduits à **130 €**, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision

3.2P. LICENCES

Les pilotes doivent être titulaires :

Soit d'une licence concurrent conducteur valable pour l'année en cours.

Soit obtenir un titre de participation régularité : pour celle-ci le concurrent devra fournir lors des vérifications administratives un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport automobile. (Prix **40 euros**)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

1 - Catégorie Régularité Historique : voitures telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA jusqu'au 31.12.1982.

Les voitures admises seront réparties en 5 catégories sans distinction de classes selon la même classification que les VHC.

Catégorie 1 - 1919 à 1969

Catégorie 2 - 1970 à 1975

Catégorie 3 - 1976 à 1981

Catégorie 4 - monoplaces 1961 à 1982 (1985 pour les formules Ford)

Catégorie 5 - Groupe B

Le PTH n'est pas obligatoire mais conseillé.

2 - Catégorie Régularité Prestige : voitures de Grand Tourisme GT de série en conformité avec leur homologation routière à partir du 01.01.1982

L'utilisation d'instruments de mesure autres que les instruments de bord d'origine, est interdite.

L'organisateur pourra refuser d'admettre une voiture qui ne satisferait pas à l'esprit et à l'aspect de sa période de référence.

4.2P. EQUIPEMENT DES PILOTES

Le casque adapté à la pratique de sport automobile est obligatoire. **Les casques « Norme NF » ne sont pas autorisés**

Le port de vêtement recouvrant entièrement bras et jambes est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon) sont prohibées.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. DISPOSITION GENERALES

Conforme au Règlement Standard Course de Côte de Régularité Historique Sportive.

7.2P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

7.3P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir règlement particulier de l'épreuve VHC.

7.4P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

7.4.2P. Tests de Régularité

Il y aura au minimum 2 montées d'essais officiels et 3 montées de course.

Les pilotes doivent parcourir les montées de régularité dans le temps de régularité qu'ils auront choisie après les montées d'essais chronométrés.

Trois options de temps seront proposées :

- ✓ Un temps supérieur
- ✓ Un temps intermédiaire
- ✓ Un temps inférieur

Pour être admis à participer à la course les pilotes devront, après les montées d'essais, communiquer à la Direction de course, le temps qu'ils auront choisi, tel indiqué ci-dessous.

- ✓ TEMPS SUPERIEUR : **2mm 10sec**
- ✓ TEMPS INTERMEDIAIRE : **2mm 20sec**
- ✓ TEMPS INFERIEUR : **2mm 40sec**

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra augmenter les temps, notamment en fonction des conditions météorologiques.

Tout concurrent qui réalisera un temps dépassant de plus de 10% le temps maximal du temps inférieur pourra être exclu.

Chaque seconde ou fraction de seconde au dessus de la moyenne choisie entraînera une pénalité de même valeur.

Chaque seconde ou fraction de seconde au dessous de la moyenne choisie entraînera une pénalité du double.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Voir Règlement Standard Courses de Côte de Régularité Historique Sportive

Les essais ne seront pas pris en compte pour le calcul du classement

Le classement se fera sur les deux montées les moins pénalisées.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèces ne sera attribué.

Tous les concurrents classés seront récompensés.

La remise des prix aura lieu le dimanche 1^{er} Septembre 2013 à 19 h 15.

A la salle des fêtes de Propriac